



**Paul Chouta sera pour la première fois face à un juge ce mercredi 10 juin 2020 pour l'ouverture des débats sur l'affaire qui l'oppose à Calixthe Beyala, l'on espère que le journaliste recouvrera simplement la liberté.**

Arrêté depuis le 28 mai 2019, le journaliste et activistes Paul Chouta est toujours à Kondengui, plus d'un an après son incarcération, un épais mystère demeure sur son cas qui n'est pas loin d'être une injustice.

Accusé de « diffamation », il est officiellement reproché à Paul Chouta d'avoir posté une vidéo sur sa page Facebook (Tgv de l'info), un enregistrement montrant l'écrivaine franco-camerounaise Calixthe Beyala, en pleine discussion avec un homme devant une école à Douala.

Une vidéo qui avait été relayée par bien d'autres personnes avant Paul Chouta. La plaignante reproche également à Paul Chouta d'avoir inventé une interview pour étayer la thèse selon laquelle elle discutait en plein air avec son amant.

Le dossier n'a toujours pas été ouvert jusqu'à ce jour ; pis encore il est déplacé de juridiction en juridiction sans l'aval ou notification à l'avocat de Paul Chouta.

Reporters sans frontières (RSF) dénonce une disproportion totale entre le sort réservé au journaliste privé de liberté, et les poursuites pour diffamation et diffusion de fausses nouvelles dont il fait l'objet. **«Il est difficile de ne pas voir dans le maintien en prison de Paul Chouta, un signe de représailles des autorités à l'égard d'un journaliste très suivi, mais aussi très critique à l'égard du gouvernement»**, pense-t-il.

**«Sans juger du fond de l'affaire, sa détention préventive est une sanction complètement disproportionnée par rapport aux poursuites de diffamation et de diffusions de fausses nouvelles dont il fait l'objet. Nous demandons que le journaliste puisse recouvrer la liberté sans délai avant que ne se tienne son procès»** ajoute RSF